Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 4 (1977)

Heft: 2

Artikel: Aide suisse en cas de catastrophe à l'étranger

Autor: [s.n]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-908054

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aide suisse en cas de catastrophe à l'étranger

L'idée d'une aide suisse en cas de catastrophe à l'étranger est née de diverses motions de membres du Parlement. Elles ont abouti, en 1970, à la création d'un Office central pour l'aide en cas de catastrophe en Suisse et, en 1972, à la désignation d'un délégué du Conseil fédéral aux missions de secours à l'étranger. Ce dernier fut chargé, conformément aux intentions annoncées par le Conseil fédéral dans son rapport du 11 août 1971, de mettre sur pied, avec les moyens en personnel et en matériels nécessaires, un corps suisse de volontaires, de l'organiser et de le tenir prêt pour des interventions en cas de catastrophe naturelle ou pour des actions humanitaires engagées après des conflits armés.

Corps suisse de volontaires

En créant un Corps suisse de secours, la Suisse abordait un domaine très nouveau. Les expériences du même ordre réalisées à l'étranger, dont plusieurs exemples furent étudiés en détail, ne pouvaient que partiellement servir de modèles, car ces pays engagent en général des détachements militaires, qui ont d'ailleurs l'avantage d'être très rapidement disponibles. En Suisse, en revanche, on a retenu la solution d'un corps de milices, non seulement parce qu'elle est adaptée aux conditions propres à notre pays, mais parce qu'elle correspond aussi mieux aux réalités de l'engagement sur le terrain. Elle suppose en effet que, dans la règle, les volontaires ne porteront pas d'uniforme, et elle permet en outre la constitution d'une réserve de personnel et de matériels sous une forme relativement flexible.

Créé en 1973, le corps suisse compte aujourd'hui environ 1000 volontaires, retenus parmi plus de 4000 candidats. Il s'agit de spécialistes, qui sont répartis dans les éléments d'engagement suivants: sanitaire (médecins, infirmières,

etc.), génie (ingénieurs, architectes, monteurs, chefs de chantier, maçons, charpentiers, etc.), ravitaillement (magasiniers, cuisiniers, comptables, etc.), transmissions (opérateurs-radio, monteurs, techniciens, etc.) et transports (chauffeurs, mécaniciens, etc.).

Leur recrutement est effectué en fonction de certains critères: compétence professionnelle, résistance physique et psychique, sens des responsabilités, capacité d'adaptation, bonne connaissance des langues, esprit d'équipe, expérience de l'étranger, etc. Ils doivent en outre se soumettre à une visite médicale approfondie et à un programme complet de vaccinations, puis signer une convention générale d'engagement, contresignée par l'employeur. Ce contrat fixe notamment le délai dans lequel le volontaire peut se rendre disponible pour une mission de secours, la durée de la mission (de quelques jours à 3 mois) ou davantage et le salaire (payé par la Confédération lorsque l'employeur ne peut le verser).

Les volontaires reçoivent en outre une formation adéquate, pratique et théorique. Des cours spéciaux sont organisés régulièrement à leur intention.

Un stock de matériel (équipement individuel, matériel de corps, outils, machines, etc.) ainsi que des moyens de transport, de communication et d'intendance ont été constitués et sont disponibles en permanence.

Un système de fichiers, qui sera prochainement doublé d'un dispographe, permet de repérer rapidement les spécialistes dont on a besoin. Dans cette réserve composée d'hommes et de femmes de tous âges et de toutes professions, sans distinction de partis ou de confessions, il est ainsi possible de choisir le personnel pour l'exécution d'opérations de secours de tout genre et d'ampleur fort différente.

En voici, brièvement, quelques exemples:

Turquie

A la suite du tremblement de terre de Lice, en septembre 1975, qui a fait plus de 2000 victimes, le Gouvernement turc, interrogé sur l'opportunité d'une aide suisse, a fait savoir qu'une intervention du corps suisse de secours serait la bienvenue. L'opération s'est déroulée en deux phases: en octobre, une quinzaine de volontaires comprenant surtout des spécialistes du bâtiment ont construit, en moins de 6 semaines, à l'aide d'éléments préfabriqués transportés par route depuis la Suisse, 50 maisons à Yünlüce, un village de paysans de montagne situé dans l'Est de l'Anatolie. Puis, durant trois mois, en été 1976, une nouvelle équipe de volontaires a parachevé ces constructions par des travaux d'infrastructure et d'équipement social: bâtiments scolaires, mosquée, dispensaire, abreuvoirs, ainsi que 150 étables répartis entre Yünlüce et les villages environnants. Ces réalisations, qui ont coûté 3 millions de francs, furent remises officiellement aux autorités turques le 18 novembre 1976.

Quelques jours plus tard, un nouveau tremblement de terre ravageait la partie orientale du pays. Des premiers secours, pour une valeur de Fr. 485 000.-, furent envoyés immédiatement par avion. Puis, à la demande des autorités turques, un groupe de volontaires transporta et monta, du 12 décembre 1976 au 5 janvier 1977, deux grands bâtiments préfabriqués à multiples emplois: dispensaires, dortoirs, entrepôts, etc. Ces réalisations seront complétées au printemps 1977 par de nouvelles constructions.

Guatemala

Près de 12 millions de francs suisses ont été récoltés en Suisse à la suite du tremblement de terre survenu le 4 février 1976, qui a causé la mort de 24 000 personnes et détruit 250000 maisons. Après avoir assuré une aide immédiate, quatre œuvres caritatives, dont la Croix-Rouge suisse, ainsi que l'aide suisse en cas de catastrophe à l'étranger ont décidé de réaliser un programme commun d'aide comportant la reconstruction de 2500 maisons et de consacrer la moitié environ du montant précité à celle de Santiago Sacatepéquez, bourg de quelque 6000 habitants, situé à 40 km de Guatemala-City et presque entièrement détruit. Des équipes de volontaires se sont relayées depuis juillet 1976, avec l'objectif de reconstruire, modestement mais de manière définitive, 1000 maisons et plusieurs édifices sociaux, de respecter la construction guatemaltèque traditionnelle, tout en apportant aux maisons des améliorations antisismiques.

Italie

Dès l'annonce du tremblement de terre qui a pratiquement détruit le Frioul, l'Aide suisse en cas de catastrophe à l'étranger a envoyé, par air et par route, des médicaments, des sérums et des tentes pour une valeur d'un demi-million de francs suisses. Elle a en outre engagé deux hélicoptères militaires, qui ont accompli, du 17 au 29 mai, 21 missions et 200 atterrissages dans la région sinistrée, au profit des services médicaux de la Province d'Udine. Enfin, suivant un accord conclu avec les autorités locales, le Corps suisse de secours a reconstruit, d'août à décembre 1976, une partie du village alpestre de Subit et, avec la participation de la Croix-Rouge suisse, celui de Borgo Cancellier. Ils ont pu bâtir 20 maisons de 2 étages en béton et munies de dispositifs anti-sismiques, comprenant 40 appartements qui assurent un logement sûr et définitif à autant de familles. Ces réalisations, dont le coût s'est élevé à 2,6 millions, seront poursuivies à Subit au printemps 1977.

Le corps a par ailleurs assuré en septembre 1976 l'organisation, le transport puis la répartition de 62 tonnes de machines et autres matériels – bétonnières, grues, etc. – qui furent offerts au Frioul par de nombreux membres de la Société suisse des entrepreneurs.

Puis, pour répondre à l'appel lancé par les autorités italiennes, à la suite de nouvelles et graves secousses sismiques du mois de septembre 1976, fut lancée l'opération «baraques». Elle a consisté à acheter en Suisse, à transporter puis à monter dans la région sinistrée d'Attimis, 60 baraques qui ont permis de loger 600 personnes. Le tout pour un million de nos francs.

Enfin, parallèlement à cette action, le Corps de volontaires a mené la campagne «roulottes». L'appel lancé au peuple suisse a été positif, puisque 120 caravanes – dont le 85% a été donné à titre définitif – ont pu être envoyées au Frioul, où elles sont occupées par environ 400 personnes.

Autres engagements

Depuis la création du Corps suisse de secours, une cinquantaine de volontaires ont effectué des missions techniques ou logistiques à l'étranger, pour le compte d'autres organisations, notamment la FAO (6 cheminots au Sénégal et au Mali), le CICR (divers spécialistes et médecins au Vietnam, au Proche-Orient et en Angola, ainsi que 6 Délégués de secours au Liban), la Lique des Sociétés de la Croix-Rouge (1 administrateur au Niger), le Haut-Commissariat pour les réfugiés (1 architecte en Guinée-Bissau). En outre, 18 opérateurs radio ont prêté leurs bons offices dans le subcontinent indien, du 29 septembre 1973 au 22 mars 1976.

Le Corps suisse de secours n'est pas intervenu jusqu'à présent dans la première phase, où des mesures immédiates doivent être prises pour sauver les vies humaines en péril, mais dans les deuxième et troisième, celles où il s'agit de surmonter la situation de crise en rétablissant des conditions de vie indispensables dans la région atteinte puis de passer à la reconstruction, pour rétablir des conditions de vie normales.

Le délégué du Conseil fédéral aux missions de secours à l'étranger étudie cependant la possibilité de créer de petites unités (chirurgicales et de transmissions notamment) qui pourraient entrer immédiatement en action. Pour régler les conditions juridiques et administratives permettant un déploiement aussi rapide que possible du corps, il s'efforce parallèlement de conclure des accords - comme cela a déjà été le cas avec la Grèce, la Turquie et le Pakistan – avec des pays que des catastrophes viennent frapper régulièrement. Enfin, le délégué du Conseil fédéral s'efforce par ailleurs de développer toujours davantage les relations avec les organisations internationales, en particulier l'UNDRO (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe). Il apprécie vivement les renseignements circonstanciés que cette organisation donne sur les catastrophes qui surviennent dans le monde, et ses efforts pour stimuler les rapports, la collaboration et les échanges d'information entre les pays qui possèdent des unités opérationnelles, soit l'Allemagne fédérale, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Persuadé que la solidarité reste l'un des fondements essentiels de la politique étrangère suisse, il espère ainsi faire du corps suisse de volontaires un instrument souple, rapide et efficace, pour élargir toujours davantage la dimension humanitaire de notre aide à l'étranger, en particulier dans le tiers monde.

Le Délégué du Conseil fédéral aux missions de secours à l'étranger